

La Pocatière, le 8 avril 2025

Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière tenue le mardi 8 avril 2025 à 19 h 30 en mode virtuel.

Présences physiques au siège social - Conseil d'administration :

Monsieur François Archambault, président,
Madame Hélène Laboissonnière, secrétaire,
Madame Lucie Dionne, administratrice.

Présences virtuelles - Conseil d'administration :

Monsieur Denis Boies, vice-président,
Madame Marie-Josée Bard, administratrice,
Monsieur Michaël Laboissonnière, administrateur,
Madame Julie Mercier, administratrice,
Madame Brigitte Ouellet, administratrice,
Madame Sophie Lambert, administratrice de la relève.

Étaient également présents à l'assemblée physiquement au siège social :

Monsieur Étienne Martel-Octeau, directeur général,
Madame Tina Giguère, conseillère en communication et vie associative,
Madame Nathalie Ouellet, adjointe administrative à la direction générale.

Des membres, les gestionnaires et le personnel de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière ont participé à cette rencontre virtuelle en direct et en différé pour un total de 69 personnes.

1. **Ouverture de l'assemblée**

1.1. **Mot de bienvenue**

Bonsoir à tous et à toutes!

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière.

Je suis François Archambault, président du conseil d'administration et j'agirai comme président d'assemblée.

Merci d'être avec nous!

Voici les gens qui m'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée :

- Madame Lucie Dionne, membre du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures.
- Madame Hélène Laboissonnière, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par madame Nathalie Ouellet, adjointe à la direction générale.
- Madame Tina Giguère, conseillère en communication et vie associative.
- Monsieur Étienne Martel-Octeau, directeur général de la Caisse.

Ces personnes m'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à me faire part de vos questions, commentaires et propositions.

Cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 19 mars 2025.

Le conseil d'administration a choisi de vous offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que vous pourrez voter en

direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

C'est lors de cette période que vous pourrez vous prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Bien sûr, nous vous guiderons au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

1.2. **Message du président du Mouvement Desjardins**

La réunion débute en présentant un message enregistré par monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

La capsule vidéo de monsieur Guy Cormier est portée à la connaissance de tous les participants.

Monsieur François Archambault remercie le président du Mouvement Desjardins qui introduit bien notre assemblée générale annuelle.

2. **Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

2.1. **Règles pour participer à l'AGA**

Débutons avec quelques informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions entre nous.

Une capsule vidéo qui présente la plateforme numérique est portée à la connaissance de tous les participants.

Voilà, vous avez toutes les informations utiles... et bien sûr, on vous guidera tout au long de l'assemblée!

Précisions sur les membres

Ajoutons que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours.

Vous devez aussi respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. **Nomination des personnes scrutatrices**

Pour cette assemblée, nous devons nommer deux personnes scrutatrices. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que l'on puisse vous communiquer les différents résultats.

Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Alors, pour agir comme personnes scrutatrices, je vous recommande :

- Madame Chantal Hudon
- Madame Nathalie Ouellet

puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec notre processus de votation avant cette assemblée.

Nous avons donc besoin d'une personne qui propose et d'une personne qui appuie la recommandation.

Je vous rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

(retiré) propose d'adopter la recommandation, et elle est appuyée par (retiré).

La proposition de nommer madame Chantal Hudon et madame Nathalie Ouellet comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3. **Adoption de l'ordre du jour**

Nous allons maintenant vous proposer l'ordre du jour. Le président invite la secrétaire du conseil d'administration, madame Hélène Laboissonnière, à nous en faire la lecture.

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

(retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et la proposition est appuyée par (retiré).

L'ordre du jour est adopté.

2.4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024**

Nous devons maintenant procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du printemps 2024.

Comme c'est indiqué dans l'avis de convocation, nous avons déposé le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle sur le site Internet de la Caisse en même temps que l'avis de convocation.

Puisque vous avez eu la possibilité de prendre connaissance du procès-verbal, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Je demande maintenant une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

(retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2024. La proposition est appuyée par (retiré).

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle est adoptée.

3. **Retour sur l'année 2024**

3.1. **Rapport du conseil d'administration**

Passons maintenant au rapport du conseil d'administration.

D'abord je tiens à vous présenter les personnes qui composent notre conseil d'administration.

À la présidence : Moi-même, François Archambault
Vice-président : Monsieur Denis Boies
Secrétaire : Madame Hélène Laboissonnière

Et les administratrices et administrateurs :

Madame Amélia Bélanger Cayouette	Madame Lucie Dionne
Monsieur Michaël Laboissonnière	Madame Julie Mercier
Madame Brigitte Ouellet	Monsieur Pascal Pelletier
Madame Raymonde Pelletier	Monsieur André Vézina

Merci à chacun de vous pour votre implication au conseil d'administration de notre caisse.

Et maintenant, chers membres, voici les principales réalisations de la dernière année et les orientations que votre caisse s'est fixée.

125 ans d'ambition :

Comme le mentionnait monsieur Guy Cormier, l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. Et nous continuerons de le faire!

C'est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous aidons les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d'assurance, que ce soit pour leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise.

Au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution financière d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde.

C'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ses membres et clients.

Un leader socioéconomique de taille :

Nous avons continué d'utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique. Je pense à notre Fonds d'aide au développement du milieu, au Fonds C pour les entreprises, à nos programmes de finances solidaires, etc. Je pense aussi au Fonds du Grand Mouvement, qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et qui a été bonifié de 30 M\$, ce qui le porte à 280 M\$.

Desjardins a grandement progressé dans son objectif de rendre disponible 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025 dans 14 régions du Québec. En date du 31 décembre 2024, 6 projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et 11 projets totalisant 780 logements sont en réalisation. Notre modèle de guichet unique a permis de mettre en place rapidement le montage financier nécessaire, incluant du financement, du capital patient ainsi que la contribution du gouvernement et du milieu.

Voilà comment les forces du modèle coopératif nous permettent d'être un acteur de changement de premier plan.

Présents pour les membres :

Tout en s'appuyant sur notre engagement à l'égard de la collectivité, notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Avec le contexte incertain qui perdure, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos outils, notamment en ligne, ou de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

Des solutions numériques innovantes :

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien.

Cette année, vous avez fait la connaissance d'Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée vous propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances.

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l'intégration du dossier de crédit Equifax à même notre plateforme AccèsD. Avec cet ajout, Desjardins est devenu la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l'accès aux deux agences d'évaluation du crédit. Equifax et TransUnion, et ce, sur la même plateforme. Depuis juin, vous pouvez activer un service d'alertes directement dans l'application ou par courriel en cas de changements à votre dossier de crédit TransUnion. Ces évolutions vous permettent d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles à votre autonomie financière.

Des actions concrètes pour le développement durable :

Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la Caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence à l'échelle locale. Elle permet de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

L'engagement à l'égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable se traduit notamment par l'obligation pour le conseil

d'administration de la Caisse d'adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsable. Pour assurer la cohérence des actions prises, votre conseil d'administration veille à la transposition d'éléments pertinents de ce plan à d'autres plans de la Caisse, comme le Plan d'affaires ou le Plan d'engagement et de proximité avec le milieu.

Le Plan de développement durable et de finance responsable inclut des cibles et des indicateurs de performance ESG qui s'articulent autour de deux axes d'intervention principaux : l'accompagnement des membres et clients et les pratiques de gestion.

3.2. **Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Voici le moment de vous présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

- Le conflit d'intérêts
- Les dépôts et crédits
- L'octroi de contrat de fourniture de biens et de services

Il est important de noter qu'annuellement, tous les employés et membres du conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie et de s'engager à le respecter.

Voici donc le bilan de la surveillance de ces trois règles déontologiques pour la dernière année.

1. Les situations de conflit d'intérêts :

Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par cette règle du code :

La Caisse peut consentir du crédit à un de ses membres du conseil d'administration, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code. Cependant, la Caisse ne peut accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elle :

- Accepte un dépôt
- Consent du crédit
- Traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti

Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

3. Les contrats de fourniture de biens ou de services octroyés par la Caisse à des personnes visées par cette règle du Code :

À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3. **Rapport financier**

Avant de vous présenter les résultats de la Caisse, voici les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue.

Grâce à la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, les excédents avant ristournes aux membres du Mouvement sont de

3,356 M\$. Le Mouvement Desjardins a atteint 470,9 G\$ d'actifs au 31 décembre 2024. C'est grâce à cette bonne performance financière que nous verserons une ristourne cette année, dont le détail sera présenté plus tard. Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, ce sont 557 M\$ qui seront retournés à la collectivité, soit 19 M\$ de plus que l'an dernier. Nous pouvons être fiers de notre coopérative.

Nous vous présentons maintenant le rapport financier de la Caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Une capsule vidéo est portée à la connaissance de tous les participants.

Vous venez de prendre connaissance de la situation financière de votre caisse pour le dernier exercice.

3.4. **Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Pour vous présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), ou avec les dons et commandites, je vous invite à regarder une courte capsule vidéo.

La capsule vidéo est portée à la connaissance de tous les participants.

Plan d'engagement et de proximité :

Cette année, dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Nous souhaitons nous donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration.

Le nouveau Plan d'engagement et de proximité nous a permis de réévaluer nos priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Nous tenons d'ailleurs à remercier tous nos membres et partenaires du milieu qui ont participé à nos diverses consultations. C'est, entre autres, grâce à votre participation que nous pouvons mieux comprendre vos besoins et vos attentes et ainsi soutenir les initiatives qui vous sont chères.

Les priorités d'investissement sont donc spécifiques à notre Caisse et représentent des enjeux socioéconomiques de notre communauté.

Je tiens à vous rappeler que la Caisse possède une politique de contribution. Rendue publique sur le site Internet de la Caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Cette politique sera mise à jour à l'été 2025.

Elle présente nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Programmes d'éducation financière et leviers d'engagement :

Nous vous démontrerons de quelle manière nos leviers ont contribué à des changements d'envergure, car nous souhaitons faire une différence tangible et positive dans la vie des gens.

CAISSE SCOLAIRE :

La Caisse scolaire est un programme d'éducation à l'épargne et aux notions de base de la finance pour les jeunes du primaire. Pour notre caisse, 263 jeunes faisant partie des 7 écoles de notre territoire y participent.

LA FABRIQUE À PROJETS :

Un groupe d'élève rêvait d'offrir à leurs camarades une cour d'école plus animée. Leur objectif était de financer un module de jeu gonflable et organiser des activités spéciales pour toute l'école. Ces élèves ont alors découvert la fabrique à projets, une initiative gratuite de Desjardins qui aide les jeunes à concrétiser leurs idées en recueillant des fonds et en développant des compétences entrepreneuriales. En soutenant des centaines de projets, Desjardins ne se contente pas d'aider les jeunes à collecter des fonds. Il leur donne également les moyens de rêver et d'apprendre.

ALÉA :

Aléa est un jeu de simulation financière conçu pour aider les jeunes adultes à apprivoiser la gestion financière de façon interactive. Les jeunes sont plongés dans l'expérience, prenant en main le budget de leur avatar et explorant les conséquences de chaque décision financière. Chaque choix, emprunter pour un projet, investir, mettre de côté pour les imprévus, influencent leur parcours virtuel tout en révélant de précieuses leçons. À l'aide d'initiatives comme Aléa, Desjardins joue un rôle crucial dans l'éducation financière des jeunes, en les aidant à prendre des décisions éclairées et à bâtir un avenir solide. Chaque budget bien géré aujourd'hui constitue une porte ouverte sur les occasions de demain.

MES FINANCES, MES CHOIX :

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Grand-Portage est notre partenaire-diffuseur local. Il y a eu 1 246 participations pour un taux de satisfaction de 99 %.

LE FONDS DU GRAND MOUVEMENT :

Grâce au Fonds du Grand Mouvement, ce sont 1 667 000 \$ qui ont été remis à 5 organismes de la région de Chaudière-Appalaches et 764 000 \$ à 3 organismes du Bas-Saint-Laurent.

MICROCRÉDIT DESJARDINS AUX ENTREPRISES :

Déployé par l'entremise de partenaires spécialisés en accompagnement des entrepreneurs, le programme Microcrédit Desjardins offre des conseils ainsi qu'un financement adapté aux jeunes entreprises en démarrage. Il s'adresse principalement aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes qui n'ont pas accès au crédit conventionnel.

FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS :

Pour les secteurs de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et les Basques (KRTB), ce sont 215 personnes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement budgétaire personnalisé. 44 prêts ont été accordés pour un grand total de 42 583 \$. La moyenne des prêts accordés est de 968 \$.

CRÉAVENIR :

Créavenir vient en aide aux personnes de 18 à 39 ans qui souhaitent créer une entreprise, mais qui ont de la difficulté à obtenir du financement conventionnel. Ces personnes peuvent ne pas avoir d'historique de crédit ou les garanties et mises de fonds nécessaires pour démarrer leur entreprise. Avec Créavenir, les jeunes entrepreneurs peuvent surmonter les obstacles tout en bénéficiant d'un accompagnement au démarrage pour développer leur entreprise. Pour la région de la Côte-du-Sud, ce sont 7 projets d'entreprise qui ont été

soutenus pour une aide financière totale de 109 000 \$.

MAÎTRE DE SA VIE ET DE SES BIENS :

Il s'agit d'un programme de prévention et de détection de l'exploitation financière qui ne se limite pas à informer. Il donne aux personnes en situation de vulnérabilité les moyens de se protéger. Desjardins contribue ainsi à bâtir une collectivité plus sécuritaire et solidaire.

CONFÉRENCES ET ATELIERS ÉDUCATIFS OFFERTS À VOTRE CAISSE :

- ✓ 25 membres ont participé à un dîner-conférence organisé par Valeurs mobilières Desjardins sur les grandes tendances de l'économie et des marchés.
- ✓ 68 membres ont participé à un Webinaire sur la retraite ayant comme sujets la planification et le décaissement.
- ✓ 50 membres ont participé à un Webinaire sur la planification successorale et le transfert intergénérationnel.
- ✓ 29 membres ont participé à un Webinaire sur l'achat d'un bien immobilier.

LA RUCHE :

Soutenue par Desjardins, La Ruche est une solution de financement innovante qui permet de financer un projet avec l'aide du financement participatif. Au Bas-Saint-Laurent, 2 campagnes ont été soutenues par Desjardins pour des contributions totalisant 40 500 \$.

4. **Période de questions**

Monsieur François Archambault, président, invite les membres à poser des questions ou à émettre des commentaires.

Si le temps ne nous permet pas de répondre à toutes vos questions, nous assurerons un suivi dans les meilleurs délais.

Voici les questions qui ont été soumises tout au cours de l'assemblée :

- Une personne demande combien de membres sont présents à la diffusion de l'AGA en direct. À l'heure où cette question a été posée, il y avait 44 personnes en direct.
- Une personne nous demande quelles sont les trois entreprises du Bas-Saint-Laurent qui ont bénéficié de la somme totale de 764 000 \$ du Fonds du Grand Mouvement, ainsi que leurs secteurs d'activités, et les montants accordés à chacune de ces entreprises. Monsieur François Archambault, président, n'ayant pas en main ces renseignements, il reviendra directement à la personne dans les prochains jours.
- Une personne fait un commentaire à l'effet que seulement 44 personnes participent à l'AGA en mode virtuel alors que la Caisse possède 15 253 membres.
- Une personne se demande ce qu'il en est du déménagement, des comptoirs caissiers et des guichets automatiques. Monsieur François Archambault, président, mentionne que le projet suit son cours normal, que la Caisse déménagera d'ici la fin de l'année 2025, ainsi que les comptoirs caissiers, mais qu'aucune décision n'a été prise en lien avec les guichets automatiques.
- Une personne nous remercie et nous souhaite une belle fin de soirée.

5. **Propositions soumises au vote**

5.1. **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

Nous sommes maintenant rendus au partage des excédents et la ristourne. Pour vous présenter cet élément distinctif de notre coopérative, voici une vidéo.

La capsule vidéo est portée à la connaissance de tous les participants.

Proposition en vue de la votation :

Voyons comment le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proportion pour laquelle vous serez appelés à voter après les présentations de ce soir.

Prenez note que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Enfin, je voudrais préciser à tous les membres que le scénario qui est recommandé par votre conseil d'administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté, et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Monsieur Étienne Martel-Octeau est invité à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

Partage des excédents :

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		9 167 000 \$
Virements réglementaires et autres ajustements		(3 893 000)\$
Affectation/utilisation des réserves plus-value	(4 428 000)\$	
Autres éléments du résultat	345 000 \$	
Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	189 000 \$	
Ajustement de la ristourne (année précédente)	1 000 \$	
Solde des excédents à répartir		5 274 000 \$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 094 000)\$
Ristourne	(1 246 000)\$	
Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	317 000 \$	
Affectation au FADM	(166 000)\$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0 \$
Affectation à la réserve générale		(4 179 000)\$
Solde des excédents à répartir		0 \$

Les excédents avant ristourne aux membres se chiffrent à 9 167 000 \$. De ce montant, nous devons effectuer les virements réglementaires et autres ajustements qui incluent l'affectation des réserves de plus-value, les autres éléments du résultat, l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu net d'impôt de 2024 et les ajustements de la ristourne de l'année précédente.

Tout ça représente une somme de 3 893 000 \$, ce qui nous amène à un solde des excédents à répartir de 5 274 000 \$. De ce montant, nous devons soustraire les affectations au paiement de la ristourne et au Fonds d'aide au développement du milieu qu'on vous propose, on parle de 1 094 000 \$. Notre récupération d'impôt relative à la ristourne est incluse dans ce montant. On doit également affecter les réserves. La réserve pour ristournes éventuelles n'a pas d'affectation proprement dit considérant que le solde détenu correspond aux exigences réglementaires. Le montant de 4 179 000 \$ restant sera affecté à la réserve générale qui amène à zéro le solde des excédents à répartir.

Proposition de versement pour l'année 2024 :

Ristourne aux membres :	1 244 830 \$
Fonds d'aide au développement du milieu :	165 525 \$
Total pour 2024 :	1 410 355 \$

Adoption des taux de ristournes :

Ristourne VOLUMES	Montant	Taux par 1 000 \$ de volume	
		Particuliers	Entreprises
Comptes	153 000 \$	0,58 \$	0,58 \$
Épargne et placement	235 000 \$	0,58 \$	0,58 \$
Fonds	66 000 \$	0,58 \$	0,58 \$
Prêts et marges de crédit	287 000 \$	0,58 \$	0,58 \$
Ristourne Assurances	147 000 \$	23 \$ / 1 000 \$ prime	
Ristourne Cartes de crédit	80 000 \$	0,58 \$ / 1 000 \$ achats nets	
Ristourne PRODUITS	234 000 \$	50 \$ / membre admissible	
Ristourne Service de placement et d'investissement en gestion de patrimoine	44 000 \$	23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions	

Maintenant que vous connaissez notre recommandation, nous avons besoin d'une personne qui propose et une personne qui appuie parmi les membres habiletés à le faire.

(retiré) propose la recommandation du partage des excédents et cette proposition est appuyée par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Je vous reviendrai plus tard avec les précisions sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Ceci nous amène au point 5.2 de notre ordre du jour, soit l'élection des membres du conseil d'administration.

On débute en précisant les rôles.

Président d'élection :

En tant que président du conseil d'administration , tel que le prévoit notre règlement, j'agirai comme président d'élection.

Secrétaire d'élection :

Étant donné que la secrétaire, madame Hélène Laboissonnière, est une

personne candidate, le secrétaire-adjoint, monsieur Étienne Martel-Octeau agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.2.2. **Rapport du comité de mise en candidature**

Le président invite maintenant madame Lucie Dionne à nous faire part du rapport du comité de mise en candidature.

Bonsoir,

Avant de vous présenter notre rapport, j'aimerais vous rappeler la démarche du profil collectif enrichi.

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité tels que le genre, l'âge et la diversité ethnoculturelle.

Le conseil d'administration met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administratrices et administrateurs.

Toutes les candidatures éligibles vous seront brièvement présentées aujourd'hui.

Rapport du comité de mise en candidature :

Au nom de mes collègues du comité de mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous les établissements.
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook).
- Publicité dans le Journal Le Placoteux et l'InfoDimanche

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre postes sont à combler et la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif.

- Des compétences en Droit/Déontologie et en Communication.
- Des représentants dans les secteurs Industriel/Commercial et Finance/Comptabilité.
- 2 ou 3 femmes ET 1 ou 2 hommes.
- 1 personne de 18 à 34 ans et 3 personnes de 65 ans et plus.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction de membres du conseil d'administration cette année.

- Madame Hélène Laboissonnière
- Monsieur Michaël Laboissonnière

Lucie Dionne, administratrice
Comité de mise en candidature

5.2.3. **Présentation des personnes candidates**

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, nous avons demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation.

Pour cette présentation, monsieur François Archambault, président, invite les participants à prendre connaissance d'une capsule vidéo.

Il remercie les candidats pour leur présentation.

5.2.4. **Élection par acclamation**

Nous avons quatre postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler.

Je peux donc dès maintenant déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Madame Hélène Laboissonnière
- Monsieur Michaël Laboissonnière

Félicitations aux candidats réélus.

5.3. **Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

C'est le moment de vous donner des précisions afin que vous puissiez exercer votre droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, vous serez appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, je vous rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
 - Donc, même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.
 - Pour ceux et celles qui voudraient revoir la présentation des personnes candidates, il vous sera possible de le faire grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Pour voter?
 - Rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes;
 - Vous pouvez aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse;
 - Et sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Si vous n'êtes pas inscrits, vous pouvez le faire en contactant la Caisse.

Et pourquoi utiliser AccèsD? Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. De plus, AccèsD nous permet de nous assurer que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter notre principe coopératif d'un membre, un vote.

Vous avez également la possibilité d'utiliser la borne de votation au cours des trois prochains jours, soit les 9, 10 et 11 avril, aux deux centres de services de la Caisse, soit au siège social ou au Centre de services Marché des particuliers.

Cette solution a été mise en place afin de permettre de recueillir les votes des membres qui n'ont pas AccèsD, mais sachez qu'elle est ouverte à tous!

Ouverture de la période de votation en différé

La période de votation sera ouverte pour les quatre prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 12 avril 2025, à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Puis dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois toutefois vous informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. **Fin de la rencontre et remerciements**

Voilà qui nous amène à la fin de cette présentation.

Tel que présenté en début d'assemblée dans le vidéo de consignes techniques, nous vous invitons à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui. Un lien cliquable menant à ce sondage se trouve à côté du bouton « Documents ».

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je vous remercie de votre présence, de votre implication ainsi que de votre confiance envers nous et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière.

Félicitations aux membres du conseil d'administration réélus. Merci à ceux et celles qui m'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée. J'en profite pour remercier tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

Bonne fin de soirée, bon vote. Surveillez nos prochaines communications.

7. **Fin de la rencontre et remerciements**

À l'issue de la période de votation, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes

97,55 % des membres ont voté en faveur de la recommandation
(279 votes en faveur)

La proposition est : Adoptée ☒

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

François Archambault
Président

Hélène Laboissonnière
Secrétaire